

Cet article est extrait de la revue « **Les cahiers de l'Actif** » n° 298-301, mars-juin 2001 :
« **Sourds et malentendants : entre intégration et droit à la différence... un conflit d'objectifs ?** »

Article de **M. Bertrand Dubreuil** : « **Des parents compétents en surdité** »

ACTIF Information

259, avenue Melgueil – BP 3

34280 La Grande Motte

Tél : 04 67 29 04 67 / Fax : 04 67 29 04 68

Site : www.actif-online.com

Courriel : info@actif-online.com

« Parent d'un enfant sourd qui a maintenant une quinzaine d'année je développerai ici ce point de vue au regard du travail des professionnels avec les familles. Sans doute n'aurais-je pas besoin de les convaincre de cette nécessité. Nécessité parce que l'acquisition du langage, qui commande l'activation des potentialités de l'enfant sourd et donc conditionne son avenir, se joue fondamentalement dans le milieu familial au travers de la socialisation primaire.

Si donc cette conviction est partagée par les professionnels, il me semble par contre que d'une part elle ne se traduit pas toujours par un investissement de moyens correspondants et que d'autre part elle reste entravée par une vision relativement dévalorisée de l'investissement éducatif des parents et de leurs capacités. Vision qui n'est d'ailleurs pas propre au secteur de la surdité mais largement partagée par les professionnels du secteur médico-social et tout autant par l'ensemble du secteur éducatif.

1 - ESTIMER LES PARENTS CAPABLE D'ENTENDRE L'ANNONCE DU HANDICAP

Considérer les parents dans leurs capacités et leurs ressources affectives c'est d'abord leur dire le handicap. Tout le handicap. Au-delà de la douleur, les estimer en capacité d'affronter ce traumatisme. Même s'il n'est pas certain qu'ils l'entendront complètement au départ. Nombreux sont les récits de parents qui ont interpellé plusieurs médecins avant que l'un d'entre eux ose enfin leur concéder qu'il y avait, peut-être, un problème. Et il est malheureusement avéré, qu'un certain nombre d'entre eux repoussent de façon plus ou moins consciente l'annonce de la surdité sous des rationalisations autour de l'angoisse parentale. Mais je crois qu'il y a tout autant dans ces récits de parents la nécessité de penser qu'eux-mêmes ne se sont pas dérochés devant la découverte du handicap. Ces récits ont une fonction réparatrice car les parents participent sans doute de ce déni initial du handicap. Ils ont encore moins envie d'en entendre l'annonce que ces médecins qui, lors de la consultation, se gardent bien de les interroger plus loin sur le comportement de leur jeune enfant.

L'annonce du handicap est donc chose difficile. Mais, quelle que soit la violence qu'elle représente pour les parents, et justement peut-être pour affronter cette violence, les professionnels doivent aborder très rapidement la question des modes de communication. Il n'est pas question d'asséner d'emblée aux parents qu'ils doivent acquérir la langue des signes parce qu'elle sera le mode de communication préférentiel de leur enfant.

D'abord parce que ce n'est pas vrai selon le degré de surdité ou le profil que va dégager peu à peu l'enfant au fil de certains choix. Ensuite parce que c'est redoubler chez les parents l'étrangeté de leur enfant. Le sentiment qu'il n'est plus de leur monde. Les parents ne sont pas alors en état de consentir à la perspective que leur enfant ne pourra s'exprimer de la même façon qu'un enfant ordinaire.

Cela n'empêche pourtant pas de présenter l'intérêt de travailler sur les signes familiaux, puis d'introduire certains éléments de la langue des signes, d'expliquer le fonctionnement du langage parlé complété en lien avec l'acquisition de la langue française. Cela n'empêche pas une patiente

marche d'approche. Un patient *travail* pour passer de l'annonce du handicap à l'appropriation par les parents d'une désarmante réalité.

Cette sensibilisation à l'apprentissage d'un mode de communication visuel est non seulement déterminante pour l'acquisition ultérieure par l'enfant d'un bon niveau de langage, mais elle joue en outre un rôle décisif dans la dynamique proprement parentale. L'un des fantasmes des parents est en effet qu'ils vont perdre leur enfant au profit de la communauté sourde. Les notions de culture et de communauté sourdes ont été suffisamment diffusées par les médias pour que les parents vivent dans l'inquiète prémonition d'une perte. À savoir, lorsque mon enfant grandira, je le perdrai doublement : comme n'importe quel parent qui voit partir son enfant, mais aussi parce qu'il se détachera du monde des entendants pour appartenir à la communauté sourde. Or, paradoxalement, l'approche des modes de communication visuels permet de travailler sur ce fantasme, de reprendre pied dans la réalité, de parer à cette éventualité en se familiarisant à cet univers singulier dont se réclamera peut-être son enfant.

L'apprentissage d'éléments de communication visuels permettra en outre aux parents de développer des compétences qui leur seront propres. Si on ne veut pas qu'ils se déchargent sur les spécialistes - comme on l'entend trop souvent dire - il faut leur en donner les moyens. Plutôt qu'au travers d'un soutien psychologique un peu vague, les professionnels peuvent ainsi soutenir très concrètement les parents, le mode de communication abordé ensemble constituant une médiation au plein sens du terme, par laquelle s'élabore une réponse adaptée à l'enfant.

II - DEVENIR COMPÉTENT EN SURDITÉ

Il est question là de leur permettre de devenir compétents en surdité. Certainement pas de leur apprendre à être parents. On apprend à l'école, on apprend un métier, on apprend à se conduire en société. A la rigueur on peut recevoir des conseils de puériculture, écouter un spécialiste parler de la crise de l'adolescence, lire un article sur les avantages respectifs des petits pots pour bébé ou de la cuisine familiale... Mais être parent ne s'apprend pas. Tout comme la relation amoureuse, la relation parentale relève d'une expérience intime et non d'un apprentissage au sens premier du terme. On n'apprend donc pas non plus à être parent d'enfant sourd. On le devient. Secrète alchimie qui consiste à reconstruire un autre enfant rêvé, à reconstruire un espoir.

Il y a un certain misérabilisme dans la façon dont on se représente parfois les parents d'enfants sourds. Ou plus exactement la majorité des parents d'enfants sourds. Une représentation du parent qui ne fait pas le nécessaire ou qui n'en a pas les moyens, ce qui, pour être en apparence moins jugeant, n'en est pas tout aussi dévalorisant. Cette représentation n'est pas l'apanage des professionnels. On entend malheureusement trop souvent le même propos dans la bouche de parents militants. À en croire certains discours, au-delà d'une minorité de parents particulièrement intelligents et d'une qualité éducative exceptionnelle, s'étendrait le désert éducatif des parents moyens ou démunis, auxquels on ne pourrait demander d'assumer correctement le handicap que constitue la surdité.

Certes les parents se trouvent en quelque sorte devant la surdité comme des parents d'origine étrangère devant les pratiques éducatives du pays d'accueil. Etrangers devant la surdité, dépourvus des compétences pour y répondre. Mais pas dépourvus de leurs capacités de parents. Ils restent aussi doués d'amour que n'importe quel parent, mais en attente de compétences.

Et c'est en cela que les professionnels, autant qu'une fonction éducative en direction des enfants sourds, ont une fonction formatrice auprès de leurs parents. Ce qu'ils apprendront aux parents dans le domaine de la surdité ne porte pas atteinte à leur identité profonde, parce qu'il ne s'agit que de compétences supplémentaires et jamais, au grand jamais, de leur apprendre à être parents.

Il est étonnant, quelque temps après le diagnostic de surdité, de voir avec quelle décontraction des parents emploient la langue des signes ou le langage parlé complété en public. Je dirais presque : avec quelle impudeur. Il y a une sorte de revendication dans leur attitude. L'affirmation : mon enfant est sourd et je sais communiquer avec lui. Ce retournement du handicap qui conduit les adultes sourds à revendiquer leur spécificité comme une richesse, les parents d'enfant sourd le connaissent aussi lorsqu'ils affirment leur nouvelle compétence en matière de communication.

III - IL N'Y A PAS DE PARENTS D'ÉLITE

Un récent congrès de l'ACFOS a montré l'importance de l'investissement parental dans les modes de communication pour l'acquisition de la lecture. Quand on sait à quel point cela conditionne la suite des apprentissages scolaires, on mesure l'importance d'une telle observation. Or il apparaissait dans les expériences relatées que la plupart des enfants, qui avaient acquis un bon niveau de langage, appartenaient à des milieux plutôt favorisés

Il existe pourtant des témoignages de réussite dans des milieux beaucoup plus modestes. Certes dans des proportions moindres. Mais considérer qu'on élève mieux un sourd dans les couches favorisées, c'est une fois encore, faire le procès du handicap socioculturel aux familles issues de milieux populaires. On suppose que seulement certaines familles de sourds se montrent performantes avec leurs enfants, d'une part parce qu'elles consentent un investissement éducatif majeur et intelligent, d'autre part parce qu'elles disposent du bagage intellectuel requis pour apporter à leurs enfants le bain de langage nécessaire.

Il faut s'inscrire en faux contre cette vision. Il n'y a pas de parents d'élite, pas de parents d'une intelligence particulière ou d'une qualité éducative particulière, qui réussiraient avec leurs enfants sourds, tandis que la masse des autres ne pourraient compenser le handicap. Il y a seulement des parents qui disposent des moyens financiers et consécutivement matériels pour offrir un environnement favorable au développement du langage chez leur enfant sourd. Il y a des parents qui puisent dans une histoire personnelle l'énergie de retourner l'adversité.

La majorité des parents d'enfants sourds font l'objet d'une représentation du même ordre que celle entretenue à l'égard des familles populaires sur la question de l'école. À savoir que ces dernières n'investiraient pas la scolarité de leurs enfants. Tous les travaux sociologiques montrent pourtant que, si nombre d'enfants de milieux populaires échouent à l'école, ce n'est pas parce que leurs familles manquent de l'intelligence ou des qualités éducatives nécessaires, mais parce qu'elles ne disposent pas des moyens financiers et donc matériels qui permettent de créer cet environnement, et qu'elles n'ont en outre aucune raison d'imaginer que leurs enfants pourront échapper au destin socialement infériorisé qui s'est imposé à eux-mêmes. Elles n'ont aucune raison de penser que leurs enfants échapperont à leur *destin promis*.

Il en est sans doute de même pour les parents d'enfants sourds appartenant à une condition modeste. Ne s'imaginant pas les vecteurs déterminants de l'accès au langage de leur enfant sourd, ils s'en remettent aux professionnels. Ils ne disposent pas des facilités matérielles qui leur permettraient de dispenser l'énergie et le temps nécessaires à l'acquisition de modes de communication adaptés à la surdité. Ils ne disposent pas des opportunités relationnelles et culturelles qui facilitent la recherche d'information et la mise en œuvre de stratégies éducatives en conséquence. En un mot, ils conçoivent difficilement qu'ils puissent devenir compétents en surdité et qu'ainsi leur enfant échappe au destin que semble lui avoir fixé le handicap.

Pour qu'ils deviennent compétents en surdité, il faut donc orienter à leur intention partie des moyens affectés aux établissements et services spécialisés. Pourquoi le temps passé par les professionnels directement avec les parents - pas le temps parlé, mais le temps agi - pourquoi ce temps est-il aussi dérisoire ? Lorsque sont organisés des stages en langue des signes ou en langage parlé complété, on y voit des parents de toutes origines sociales. Par contre, leur effort retombe si on ne continue pas de les soutenir. Il faut donc ensuite travailler avec eux en adaptant

l'intervention à la diversité des situations rencontrées, c'est à dire en petits groupes ou individuellement, au service ou à domicile.

IV - LA COÉDUCATION EST UN ÉCHANGE D'EXIGENCE

De l'internat qui séparait les sourds de leur famille et de leur milieu d'origine, nous passons peu à peu à la notion de service en intégration dans le milieu ordinaire et de maintien dans la famille. En matière d'éducation précoce, nous devons franchir une nouvelle étape vers l'intervention à part égale auprès de l'enfant sourd et auprès de ses parents. Il faut en la matière dépasser les seules déclarations d'intention.

L'opportunité en est aujourd'hui offerte par l'actuelle décroissance du nombre d'enfants sourds, sans doute pour des raisons épidémiologiques et que la tendance démographique accentue. En déplaçant partie des moyens en personnels de l'intervention auprès des enfants vers l'accompagnement des parents, les professionnels peuvent expérimenter un champ riche de potentialités. Ils améliorent ainsi le service rendu, comme la réforme de la loi de 75 devrait les y engager au travers de l'importance accordée à l'utilisateur. Loi de citoyenneté, elle est un levier pour intervenir auprès du couple parents-enfant, car tel est l'utilisateur et non l'un ou l'autre pris séparément.

"*Sans les parents, nous ne pouvons rien faire*", entend-on souvent dire. On peut en être convaincu mais, rester prisonnier de logiques institutionnelles ou de réassurances technicistes, et invalider les parents dans leur parole sur leur enfant. Faut-il rappeler que les services spécialisés en surdit  n'ont pas affaire à des parents atteints d'un dysfonctionnement mental, mais à des parents qui, compte tenu du deuil à faire de l'enfant rêv , de la charge d'angoisse vécue devant ce qui entrave son avenir, peuvent manifester des r actions excessives, surprotectrices, rigides, d sabus es... Cela ne rel ve pas d'une consultation d'hygi ne mentale mais d'une relation de coop ration. Le travail avec les parents n'implique d'ailleurs pas qu'on essaie toujours de les comprendre et qu'on les approuve, mais qu'on estime l'int r t de leur point de vue. En quelque sorte qu'on les consid re    galit  d'opinion. Lorsque les parents approuvent inconditionnellement les professionnels, ils sont dans la d pendance. Lorsqu'ils commencent   manifester certaines divergences, lorsqu'ils posent des exigences, ils retrouvent leur place de parents.

En contre partie, les professionnels ont le devoir de leur dire la n cessit  d'un mode de communication adapt    leur enfant sourd, la n cessit  d'acqu rir les instruments qui permettront un d veloppement langagier satisfaisant. Avec toute la d licatesse qui convient, il faut se montrer volontaristes en la mati re. La co ducation, c'est d'abord un  change d'exigence. Si les professionnels consacrent du temps et des comp tences aux parents, ils peuvent aussi exiger beaucoup d'eux. Ils peuvent leur dire beaucoup s'ils se d gagent de r presentations qui enferment les parents dans des comportements r pertori s, qui les invalident en tant qu'acteurs pour en faire des cas. A l'oppos , les traiter avec respect c'est d'abord les estimer capables de construire l'avenir de leur enfant. Ce respect de leur histoire, de leurs sentiments, du lien qui les attache   leur enfant, ce respect d'eux-m mes auquel les parents se doivent.

V - ON A ENVIE D'APPRENDRE PARCE QU'ON RENCONTRE QUELQU'UN

Cette comp tence   acqu rir pour communiquer avec son enfant ne doit  videmment pas se dire aux parents sous la forme de l'injonction, mais dans l' laboration d'une relation. Au cours d'une enqu te, une m re de famille disait : "*C'est parce qu'on rencontre quelqu'un qu'on a envie d'apprendre. On apprend toujours avec quelqu'un*". Effectivement on apprend le handicap avec quelqu'un.

La situation d'annonce de ce handicap reste grav e dans la t te des parents Je peux, quant   moi, d crire le bureau dans lequel nous l'avons entendue, ma femme et moi, la cabine d'audiophonologie   gauche en entrant, la biblioth que vitr e sur le mur de droite, les fauteuils un peu raides sur lesquels nous  tions assis les cornets en acier sur une desserte roulante. Je

peux dire le cabinet d'audioprothésiste vers lequel on nous a orienté, la secrétaire qui nous a accueillis, la disposition des pièces autour d'un couloir, le temps d'attente, la petite pièce vers laquelle on nous a conduit, la pâte jaune introduite dans l'oreille de notre enfant pour modeler les embouts, le fil pour l'extraire de l'oreille une fois sèche, la jeune femme qui lui parlait avec douceur. Je peux dire longuement...

Et c'est pour cela que je peux dire l'extrême importance de penser cet accueil dans ses moindres détails. Pas seulement dans ses procédures mais tout autant dans le travail que font les professionnels sur eux-mêmes pour avoir la plus juste attitude ente écoute et clarté, sans commisération et sans se réfugier dans une fausse neutralité. Lorsqu'on parle de démarche qualité, elle se tient là et. J'insiste, elle n'est pas qu'une suite de procédures mais un travail sur les attitudes profondes. C'est la délicatesse, la chaleur, l'équilibre de la personne que les parents rencontrent qui rendent humaine la souffrance ressentie devant l'annonce. Humaine au sens que c'est ce qui donne à l'événement son humanité, ce qui l'attache à une solidarité des êtres humains, au lieu qu'elle reste une souffrance solitaire, un pur désespoir.

Dans ce temps de l'annonce puis au cours des premières séances d'éducation précoce. une relation se crée, déterminante pour l'attitude parentale à l'égard de l'enfant sourd. Et il ne faut pas craindre d'établir avec les parents un rapport affectif. J'emploie ce terme à dessein. La professionnalité ne relève pas que de la qualité technique, mais tout autant de la qualité humaine, du désir qui soutient l'investissement professionnel. Ce que j'appellerai de *l'amicalité* avec la personne qu'on rencontre, c'est à dire quelque chose qui n'est pas l'amitié, car on est dans une relation de travail, mais de *l'ordre de*.

VI - SE PLACER DU POINT DE VUE DE LA VIE FAMILIALE

Cette relation va se développer tout au long de l'éducation précoce. Dans ce cadre un certain nombre de services interviennent aujourd'hui au domicile des parents et les professionnels se questionnent parfois en ces termes : a-t-on le droit de s'introduire dans la cellule familiale ? Ou, à l'opposé : est-on obligé de se rendre au domicile familial ? Poser le problème sur le registre du droit ou de l'obligation -même si la question a le mérite du scrupule - relève encore d'une image dévalorisée des parents d'enfants sourds. Car, dans le cas du droit, c'est se rendre au domicile avec l'idée qu'on va leur apprendre à être de bons parents d'enfants sourds leur montrer les bonnes attitudes, rectifier leurs réactions excessives. Dans le cas de l'obligation, c'est imaginer que les parents vont se complaire dans une attitude assistantielle, qu'on leur offre un service qui comporte trop de facilité.

La question n'est pas celle du travail à domicile ou non mais de l'adaptation à la situation familiale. L'intervention à domicile se justifie par exemple si les parents peuvent difficilement se déplacer parce qu'ils ont d'autres jeunes enfants, s'ils se sentent plus assurés dans leur cadre de vie ou s'ils souhaitent être accompagnés dans l'élaboration de gestes quotidiens. Mais l'élaboration de la communication parents-enfant peut tout aussi bien s'effectuer au cours de séquences ludiques dans la cabine d'orthophonie. Et on peut aussi imaginer que des parents qui ne disposent pas de moyens de transport personnels soient amenés au service avec leur enfant en taxi. Il n'y a pas d'exclusive en la matière.

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est la complexité de la vie familiale. Il faut se souvenir qu'il y a souvent plusieurs enfants dans une famille, au moins une personne qui a une activité professionnelle, parfois deux, avec des trajets domicile-travail qui peuvent être conséquents, des transports à assurer pour la scolarité et les activités des uns et des autres, des liens amicaux ou familiaux qui occasionnent des déplacements, éventuellement des engagements associatifs, des suivis médicaux, etc. etc.

L'organisation de la vie familiale est complexe pour peu qu'on veuille offrir une certaine disponibilité aux enfants, s'accorder les moments de l'affection, vivre tout simplement. Et, demander à des parents d'assister à un stage de langue des signes ou de langage parlé complété à distance de son domicile, puis de poursuivre son effort par des séances hebdomadaires, se

conçoit peut-être dans un cadre professionnel mais ne se transpose pas aussi aisément dans la réalité d'une vie familiale avec ses multiples sollicitations et contraintes. Faute de facilités offertes – ce qu'on appellerait un peu vite de l'assistantat - les parents ne s'astreindront pas à un effort prolongé. On peut y voir un déni du handicap, un manque de courage, la peur d'apprendre... Mais peut-être aussi, plus profondément, ces parents choisissent-ils de vivre. De vivre sans courir d'un rendez-vous à l'autre, d'un stage à l'autre. Peut-être choisissent-ils de vivre aussi pour leurs autres enfants, ces entendants trop souvent malmenés par l'irruption du handicap dans leur existence.

Peut-être choisissent-ils de vivre pour eux-mêmes.

VII - LE CHOIX DES PARENTS, LE CHOIX DE L'ENFANT

Les orientations prises en matière de modes de communication relèvent aussi d'un choix de vie. Un choix non pas dogmatique comme a pu le laisser supposer la vigueur du débat oral-gestuel. Un choix lié à des motivations personnelles et à une environnement. Un choix aussi effectué par l'enfant, dont nous maîtrisons mal les motivations, mais qu'il détermine pour partie dans sa façon d'être.

Ainsi, je peux évoquer le choix de notre enfant comparativement à celui effectué par l'enfant d'une famille avec lequel nous avons des liens d'amitié. Je dis bien *le choix de notre enfant*, car, s'il s'est trouvé fortement conditionné par son environnement, je pense cependant qu'il a choisi un chemin. Un chemin qui ne s'est pas révélé toujours facile pour lui mais qui, profondément, doit correspondre à ses appétences relationnelles, à la façon dont il a investi sa place dans sa famille et auprès de ses pairs.

Nous avons adopté avec lui une communication à la fois en langage parlé complété et en français signé. Privilégiant la réception du langage parlé complété, il s'est progressivement désintéressé du français signé et a marqué sa volonté de s'exprimer à l'oral malgré une articulation heurtée et incomplète, ce qui a entraîné pour lui des difficultés d'expression au cours de ses premières années.

Le second enfant d'une famille amie, dont l'aîné était également sourd, a fait, lui, le choix opposé. Accueilli en éducation précoce dans un service à dominante oraliste, il s'est trouvé chez lui dans un environnement plus gestuel que notre enfant, même si ses parents accompagnaient d'oral leur utilisation de la langue des signes. Il a marqué sa préférence pour le gestuel, n'oralisant quasiment jamais au sein de sa famille malgré les sollicitations de ses parents, tandis qu'au contraire son grand frère oralise tout en signant.

Le poids des facteurs environnementaux est donc évident d'un côté comme de l'autre. Pourtant ils ne relevaient pas d'une volonté particulière des parents respectifs, mais plutôt de la situation dans laquelle ils se trouvaient placés. Dans notre cas, si nous avons été domiciliés dans une grosse agglomération (ce qui était le cas de nos amis), notre enfant aurait sans doute rencontré régulièrement d'autres familles d'enfants sourds. Il se serait fait des camarades sourds et aurait peut-être choisi de signer. Mais nous habitons dans un village dont il était le seul sourd. Ses grands-parents, qu'il voyait souvent, parlaient, sa sœur aînée parlait et ses premiers copains, dans le voisinage puis à l'école, parlaient. Le rôle de ses copains a sans doute été décisif dans son cas. Tout petit, il s'est montré d'un tempérament démonstratif, recherchant le contact, employant des modalités d'approche très élaborées et signifiant par son comportement que ses copains de classe et de voisinage représentaient des personnages particulièrement importants. Manifestement, la relation avec ses pairs constituait un trait de sa personnalité, là où d'autres enfants investissent plutôt les liens familiaux ou des occupations dans un cercle restreint de connaissances.

Disant cela, je voudrais illustrer l'idée que, les uns et les autres - y compris les très jeunes enfants - nous avons des investissements privilégiés, des façons d'être qui orientent nos choix. A degré de surdité équivalents, on constate que les enfants sourds font des choix parfois forts différents.

Peut-être les parents induisent-ils une partie de ces choix, même lorsqu'ils offrent un éventail de possibilités. Pour autant, les enfants, à certains moments de leur développement, manifestent leur propre volonté et parfois détournent superbement les stratégies mises en place.

Choix des parents et choix de l'enfant en fonction de l'environnement, des histoires personnelles et familiales, des appétences relationnelles, il n'y a pas de trajectoire modèle et donc pas de réponse type mais des histoires singulières et donc des réponses que les enfants contribuent autant à construire que les orientations éducatives de leurs parents. Et cela vaut donc pour les modes de communications que nous adoptons avec les enfants sourds.

Sur le choix d'un mode de communication, je soutiendrais quant à moi deux convictions d'apparence contradictoire, sur un pragmatisme. Premièrement, un très jeune enfant sourd profond qui ne bénéficie d'aucun soutien visuel dans sa communication ne dispose pas des moyens pour développer un langage satisfaisant. Deuxièmement, au risque d'être exclu d'une société massivement entendante, il doit acquérir une communication orale minimum et une maîtrise satisfaisante de la langue française.

Cela posé, le débat oraliste-gestuel n'a aucun sens. Il revient soit à considérer l'enfant sourd comme un entendant, ce qui est une absurdité, ou à le traiter comme un sous-entendant puisqu'il ne peut comprendre la totalité de notre oralisation. Soit, sur l'autre versant, à imaginer qu'un jour tous les entendants signeront ou que chaque sourd aura à sa disposition un interprète. Dans les deux cas, il s'agit d'un déni de la réalité. Et le problème ne se situe pas là, mais au niveau de l'acquisition d'une structure langagière qui permette à l'enfant de penser le monde et sa vie, ses rapports aux autres, sans l'aide permanente de ses parents. Une langue dans laquelle penser. Ce qu'on appelle tout simplement le langage, c'est à dire l'accession au symbolique. C'est la condition de son développement intellectuel et de son autonomie affective.

Les parents ne sont plus aujourd'hui soumis - je l'espère - à des mots d'ordre du type : "*Le signe est la langue maternelle des sourds*" ou "*Si vous offrez le gestuel à votre enfant, il ne parlera pas*". Après quelques années d'un débat frontal - et sans doute nécessaire - entre gestualisme et oralisme, les professionnels de la surdité s'accordent sur des approches moins dogmatiques et le choc entre le gestuel et l'oral semble s'ouvrir sur un pragmatisme qui peut se révéler d'une grande richesse.

Il n'en reste pas moins que, limité dans ses moyens humains, n'ayant pas suffisamment investi dans la formation de ses personnels aux différents modes de communication ou négligeant l'éducation des reste auditifs et le soutien à l'oralisation, certains établissements ou services risquent de n'offrir aux enfants sourds et à leurs parents qu'une réponse uniforme. Faut-il rappeler que les annexes XXIV donnent priorité au projet individuel ? Faut-il rappeler que le décret de janvier 1991 garantit le droit aux parents de choisir le mode de communication offert à leur enfant sourd ?

Il ne faut pas concevoir ce droit comme le simple fait de ne pas imposer une prise en charge oraliste ou gestuelle, mais comme le souci d'offrir à l'enfant sourd un panel de moyens adaptés à la posture communicationnelle qu'ils va adopter au fil de son développement. Plus que d'un droit des parents à choisir entre l'oral et le gestuel, ce devrait être la possibilité pour eux d'être accompagnés dans l'acquisition de compétences spécifiques à la surdité. Car le droit qui leur est reconnu constitue avant tout une responsabilité éducative. Une responsabilité particulièrement lourde en ce qu'elle engage l'avenir d'un être. Cette responsabilité parentale ne se partage pas mais elle nécessite qu'on la soutienne, qu'on élabore une réponse qui soit l'occasion d'échanger les regards respectifs des professionnels et des parents sur un enfant *au singulier*. »